

Les écarts de l'Université de Zurich : comment l'UDC et UBS ébranlent une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais augure

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 2020

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

loisirs, intérêt pour la culture suisse, affinités linguistiques, rapprochement avec des membres de la famille déjà établis en Suisse.

Depuis les années 60, l'immigration reste une pomme de discorde récurrente entre le monde économique à la recherche de main-d'œuvre et une frange variable de la population hostile à la présence étrangère. Dans leur étude, les chercheurs de Neuchâtel distinguent deux origines du rejet de l'étranger: la crainte de la concurrence sur le marché du travail et le refus de

cohabiter avec ceux qui ne partagent pas la même culture ni les mêmes habitudes. Selon l'étude neuchâteloise, une bonne formation favorise l'intérêt pour la diversité et donc une attitude spontanément favorable à l'égard des étrangers.

Dans les années 60, l'immigration était essentiellement celle d'une main-d'œuvre peu qualifiée. La population suisse la moins bien formée, donc *a priori* plus réservée à l'égard des étrangers, se sentait aussi

économiquement menacée et avait une double raison de s'opposer à l'immigration. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. La crainte de la concurrence sur le marché du travail gagne les personnes au bénéfice d'une formation élevée et peut les faire passer dans le camp du rejet de l'étranger.

Les initiatives Schwarzenbach n'ont jamais passé. Le scrutin du 9 février nous dira si la nouvelle situation économique donnera le coup de pouce nécessaire au succès de l'initiative «*blochérienne*».

Les écarts de l'Université de Zurich

Comment l'UDC et UBS ébranlent une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais augure

Yvette Jaggi - 18 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24972>

Dans sa 180e année, la plus grande Université cantonale de Suisse, la [mieux classée](#) aussi dans les principaux *rankings* internationaux, se débat sans gloire sur deux champs de batailles inachevées.

A commencer par l'Institut de l'histoire de la médecine dont la restructuration se poursuit difficilement en raison d'une succession d'événements. Ils se résument comme suit: mise à l'écart, puis licenciement en 2012 du conservateur-enseignant et fermeture du musée rattaché à cet Institut dont le directeur et les cadres s'effacent les uns après les autres; en octobre dernier,

licenciement par le rectorat de la professeure ayant renseigné la presse sur nombre de manquements; publication d'une déclaration de soutien signée en une semaine par plusieurs centaines de ses collègues à travers le monde; enfin, conclusion provisoire, réintégration partielle conseillée par un avis de droit déposé peu après.

Le tout ne serait qu'une pénible bisbille académique si le responsable du musée n'était pas le fougueux conseiller national UDC Christoph Mörgeli et si la marche arrière opérée dans le cas de la professeure Iris Ritzmann

n'avait entraîné la [démission](#) du recteur le 6 novembre dernier. Ce soudain départ ne résout rien mais offre une victoire d'étape, moins à l'exp-professeur et conseiller national Mörgeli qu'à son [parti](#), toujours prompt à critiquer «*les élites*» et sans doute ravi d'avoir contribué à jeter un certain discrédit sur l'Université.

Le don intéressé d'UBS

Autre affaire dont les échos ont traversé la Sarine et dont les retombées marqueront durablement la gestion des hautes écoles: le contrat de *sponsoring* passé le 22 mai

2012 par l'Université de Zurich avec UBS. La plus grande banque suisse financera, par l'intermédiaire d'une fondation constituée *ad hoc*, au maximum cinq chaires ainsi que diverses recherches et activités académiques regroupées en un *UBS International Center of Economics in Society*, pour une somme de cent millions de francs.

A la fin du mois dernier, se conformant à une injonction de la commission de recours des hautes écoles, l'Université a enfin publié la quasi-totalité des dispositions du contrat de [25 pages](#) passé un an et demi plus tôt, en langue anglaise comme il se doit dans le monde du *business*.

On sait donc désormais qu'UBS elle-même, et pas seulement sa fondation, bénéficie de contreparties directes: en plus d'un institut et d'un grand auditoire à son nom, la banque systémique par excellence peut envoyer ses collaborateurs et partenaires suivre cours et conférences à l'Université et réserve à ses cadres supérieurs le droit de participer à des «*échanges périodiques*» sur des questions d'économie financière et bancaire. En sens inverse, les titulaires des chaires UBS sont fermement invités à partager leur savoir à l'occasion de manifestations organisées par leur donatrice qui, non contente de son statut de sponsor principal, exige en outre des [avantages exclusifs](#). De son plein gré semble-t-il, l'Université de Zurich s'est engagée à entretenir avec la seule UBS un lien privilégié via

«*son*» *International Center* bien sûr, mais aussi avec l'Institut préexistant dédié à l'économie politique. En clair, aucune autre société, financière ou pas, ne doit pouvoir conclure un partenariat d'une importance et d'une visibilité analogues à celles obtenues par l'UBS.

Autonomie et globalisation

De l'aveu même du commentateur de la [NZZ](#), les cent millions d'UBS et les conditions posées à leur versement posent avec force la question de l'indépendance de l'Université qu'avait d'ailleurs soulevée un [Appel](#) lancé par des professeurs en février dernier. *Quid* de la liberté de l'enseignement et de la recherche dans une unité où domine le financement privé? Comment établir une structure comptable qui garantisse la transparence des flux de fonds à l'entrée comme à la dépense? On le sait, les comptes des hautes écoles ne brillent pas par leur clarté ([DP 1987](#)).

Pour 2011 et 2012, l'Université de Zurich annonce des «*contributions provenant de l'économie privée*» pour une moyenne de 46,4 millions de francs, soit moins de 4% de son budget. Une proportion minime en valeur, mais évidemment significative du point de vue politique. Et cela, même si l'écart entre le montant et sa portée est beaucoup moins grand que dans le cas des versements effectués par le [Pentagone](#) américain aux Universités de Zurich, Berne et Neuchâtel ainsi qu'aux deux

Ecoles polytechniques fédérales. Lesquelles se partageraient bon an mal an un million de dollars pour des projets de recherche à utilité duale, militaire et civile. Modeste contribution, certes, mais dont la révélation récente n'a pas manqué de fâcher des parlementaires, tous partis confondus.

Prudemment, le Fonds national de la recherche scientifique se garde de prendre position et se contente de peser le pour et le contre du financement privé, en mettant face à face, dans la dernière livraison de sa revue *Horizons* ([pages 8-9](#)), deux interlocuteurs aux avis clairement opposés. Markus Müller, professeur de droit public et administratif à l'Université de Berne, craint pour l'indépendance et la crédibilité des hautes écoles. Georg von Schnurbein, professeur assistant de gestion des fondations à l'Université de Bâle, considère que la liberté du scientifique passe aussi par celle du choix de ses sources de financement.

Sur un point cependant, les deux professeurs tombent d'accord. Les Universités se trouvent désormais sous la double pression de la croissance et de la concurrence. Elles doivent produire des résultats facilement mesurables pour bien se placer dans les *rankings* et la compétition internationale, pour attirer étudiants solvables et professeurs compétitifs, pour obtenir des mandats de recherche et d'expertise, pour

récolter des fonds auprès de *sponsors* et mécènes. Autant de réflexes et de comportements typiques des entreprises globalisées plutôt que des hautes écoles de culture régionale chez lesquelles on n'observe en revanche pas trace de la moindre intention de renoncer au chacune pour soi, encore moins d'une aspiration à une définition

commune des conditions d'acceptation des «contributions provenant de l'économie privée».

Et même si, en Europe tout au moins, le financement de la formation supérieure incombe toujours en majeure partie aux collectivités publiques, les hautes écoles se conforment de plus en plus au modèle de

l'université-entreprise. A ce jeu à haut risque ne peuvent jouer que des autorités académiques lucides et fermes et des communautés universitaires animées par une conviction d'ensemble, plutôt que divisées par des *a priori* idéologiques peu opérationnels ou, plus pervers encore, par de vaines querelles et des rivalités de personnes.

Vaud: la durabilité façon radicale

Ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisanes

Yvette Jaggi - 23 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24997>

A côté des *Genfereien*, les vaudoiseries paraissent moins drolatiques, un peu ramollies, mais tout aussi dommageables sans doute. En tout cas, la récente élection d'un troisième membre de la Cour des comptes du canton de Vaud ne plaide pas pour la dignité des institutions, encore moins pour celle des élus de droite au Grand Conseil.

En 2003, la nouvelle Constitution vaudoise instituait une Cour des comptes, autorité indépendante composée de cinq magistrats et destinée à compléter le Contrôle cantonal des finances (CCF), partie intégrante de l'administration. Faute d'avoir d'emblée défini les champs de compétences de ces deux instances, l'application de la loi du 21 novembre 2006 sur la Cour des comptes a posé des problèmes

que de sourdes résistances n'ont pas aidé à régler. Pour clarifier le tout, il a donc fallu en passer par une [révision](#) de l'article 166 de la Constitution vaudoise, promptement adopté le 9 juin dernier par 95% des votants. Cette approbation massive ouvrait la voie à deux lois approuvées par le Grand Conseil le 12 mars 2013.

Or, tandis que le texte concernant le [CCF](#), érigé à son tour en autorité indépendante, entré en vigueur moins d'un mois après la votation, la [nouvelle loi](#) sur la Cour des comptes ne développera ses effets qu'en mars 2014, avec l'entrée en fonction de cette autorité dans sa nouvelle composition, réduite de cinq à trois magistrats.

Selon la volonté communément proclamée par le Conseil d'Etat

et les députés, cette réduction devait permettre d'en finir avec l'élection de représentants des partis et privilégier celle de personnes rompues à l'exercice de l'audit et du contrôle de *«l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité»*.

Voilà qui exige une expertise peu commune, expressément souhaitée dans l'annonce de mise au concours du poste publiée en octobre dernier. Il s'agissait de trouver le *«troisième homme»* de la Cour des comptes, appelé à rejoindre les deux magistrats sortantes, Eliane Rey (PLR, ancienne conseillère municipale de